



## PROCÈS – VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du mardi 19 septembre 2017

### Nombre de conseillers

En exercice : 29.  
Présents : 23  
Procurations : 03  
Absents : 06  
Votants : 26  
Convoqués le 13/09/2017  
Affiché le 26/09/2017

L'an deux mille dix-sept et le dix-neuf septembre à 21 heures, le Conseil Municipal de la commune de Carbonne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Bernard BROS, Maire.

**Présent(e)s** : MM. Bernard BROS, Denis TURREL, Jean COT, Marie-Caroline TEMPESTA, Michel VIGNES, Josiane LIBÉRATI, Ali BENARFA, Madeleine LIBRET-LAUTARD, Michel DORET, Anne-Marie GRÉGOIRE, Bernard CHENE, Bernard AYÇAGUER, Bernard BARRAU, Catherine HIBERT, Sophie RENARD-COT, Olivier PONS, Stéphane LE BRUN, Bastien HO, Rémi RAMOND, Sandra DA SILVA, Jean-Luc DURAND, Elias TAYIAR et Barbara FABRE.

**Procurations** : Mme Michèle LAUTRÉ donne procuration à Mme Josiane LIBÉRATI, M. Robert MICHEL donne procuration à M. Elias TAYIAR, Mme Marie-Laure GUILLEMIN donne procuration à Mme Barbara FABRE.

**Absent(e)s excusé (e)s** : Mme Michèle LAUTRÉ, M. Didier GENTY, M. Robert MICHEL et Marie-Laure GUILLEMIN.

**Absentes** : Mmes Anne POMET et Sandrine TAHAR.

**Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 21 heures.**

---

**Monsieur le Maire introduit cette séance à caractère un peu spécial puisque s'opèrent quelques changements au sein du Conseil municipal suite à la démission de deux membres du Conseil. Ainsi, sont amenés à siéger au sein du Conseil : Madame Sandra Da Silva et Monsieur Didier Genty de la liste Ensemble pour Carbonne, à qui ils souhaitent la bienvenue pour siéger dans ce Conseil municipal. Monsieur Genty ne peut participer à la présente séance, en raison du décès d'un proche. Les 2 démissions seront évoquées après les 2 premiers points de l'ordre du jour.**

### **1. Élection du secrétaire de séance.**

Madame Sandra DA SILVA, nouvelle conseillère municipale, est élue pour être secrétaire de séance.

<b>Votants : 26 / Pour : 26 / Contre : 0 / Abstention : 00</b> <b>Adopté à l'unanimité</b>
---

### **2. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juillet 2017.**

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations.

Monsieur Durand souhaite apporter une rectification à la page 10 sur la retranscription de ses propos. En ce sens, il énonce : « Ce que j'ai expliqué, en réponse à l'argumentation fournie par Mme l'Adjointe à la petite enfance pour la poursuite de l'expérience Peillon :

- Premièrement, c'est que la non-reconduction de cette non-réforme aurait permis des économies largement suffisantes pour solutionner le problème de l'organisation à la cantine.
- Deuxièmement en ce qui concerne le problème des emplois en jeu, ce n'est pas normal qu'on instrumentalise le sort des enfants pour régler une question de politique électorale de l'emploi. »

En l'absence d'autres remarques, Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal avec la rectification proposée.

<b>Votants : 26 / Pour : 26 / Contre : 0 / Abstention : 00</b> <b>Adopté à l'unanimité</b>
---

---

## **ADMINISTRATION GENERALE**

---

### **3. Composition du Conseil municipal**

Monsieur le Maire fait part de la démission de Madame Bouffartigue du Conseil municipal et de son poste d'adjointe au maire, ainsi que de la démission de Madame GUIHUR.

Concernant Madame Bouffartigue, Monsieur le Maire fait référence à sa lettre de démission transmise aux conseillers municipaux faisant état de ses motivations. Il tient à lui rendre hommage après 28 années de participation active au Conseil municipal et aussi comme adjointe à la culture et communication puis en charge des travaux et des bâtiments. Elle a su mettre en œuvre beaucoup de compétences et faire preuve de persévérance et de sérieux dans ses différentes missions, tout cela au service de la collectivité. Le Conseil Municipal lui en est reconnaissant.

En parallèle, Madame GUIHUR avait formulé son intention de démissionner. Elle a aussi beaucoup œuvré pour la collectivité depuis 2008. Monsieur le Maire tient aussi à témoigner sa reconnaissance et celle du Conseil à Madame GUIHUR.

#### 4. Nombre d'adjoints -Election d'un adjoint

Suite à la démission de Madame Bouffartigue, adjointe en charge des bâtiments communaux et du génie urbain, Monsieur le Maire indique que l'élection d'un nouvel adjoint doit intervenir dans les 15 jours, en application de l'article L 2122-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Mais au préalable, le conseil municipal doit délibérer sur le nombre d'adjoints, préalablement à l'élection des adjoints ou d'un adjoint.

Nombre de postes d'adjoints.

Monsieur le Maire propose de confirmer le nombre de 8 postes d'adjoints, décidé en début de mandat, en précisant que le nombre des adjoints ne peut excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal (article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Cela fait l'objet d'une nouvelle délibération : à ce titre, Monsieur le Maire demande l'approbation du nombre de 8 adjoints.

<b>Votants : 26 / Pour : 25 / Contre : 01 (M. DURAND) / Abstention : 00</b> <b>Adopté à la majorité</b>
--

Monsieur le Maire demande à Monsieur Durand la motivation de ce vote « contre ».

Monsieur Durand estime qu'il y a trop d'adjoints.

#### **Election d'un (e) adjoint (e).**

En cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu selon les règles prévues à l'article L. 2122-7 CGCT, c'est-à-dire comme le maire : « Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. »

En conséquence, Monsieur le Maire demande aux candidats de se faire connaître et précise que l'adjoint élu sera en 8<sup>ème</sup> position dans l'ordre du tableau.

Monsieur Doret se déclare candidat.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres candidat (e) s. Aucune autre candidature n'est formulée. Pour cette opération de vote, Monsieur le Maire propose la désignation de 2 assesseurs : Madame Anne-Marie Grégoire et Monsieur Bastien Hô. Il est procédé au vote par scrutin secret.

#### **1er tour de scrutin :**

- Nombre de bulletins : 26 (dont 3 par procuration) (a)
- Bulletins blancs ou nuls : 1 (b)
- Suffrages exprimés : 25
- Majorité absolue :  $26 (a) - 1 (b) = 25 / 2 = 12 + 1 = 13$

- Nombre de bulletins en faveur de Monsieur DORET : 25

Monsieur le Maire déclare **Monsieur Michel DORET, élu, 8ème adjoint en charge des bâtiments communaux et du génie urbain** et le félicite.

Monsieur Doret remercie les membres du Conseil Municipal de leur confiance. Il souhaite continuer le travail engagé par Madame Bouffartigue. Il souligne qu'il siégeait déjà dans la commission Bâtiments communaux et Génie urbain ainsi que dans les commissions PLU et Urbanisme et Habitat. Il assure ne vouloir être que le bras droit qui enregistrera, et agira selon les directives décidées en commun par les élus de cette Assemblée. Il considère sa mission en 2 volets distincts :

- 1) Des travaux de grande ampleur : voirie, et constructions de bâtiments comme le groupe scolaire Guy Hellé.
- 2) Des travaux demandés et suggérés par nos compatriotes carbonnais pour améliorer leur quotidien. Cela nécessite une analyse fine du terrain et du contexte afin de ne pas répondre aux seuls intérêts des particuliers mais bien d'agir dans l'intérêt de la collectivité.

Monsieur Doret précise que sa mission s'inscrit dans une démarche de proximité, d'écoute des concitoyens et d'efficacité. Deux objectifs sont à garder en mémoire :

- le sens de l'intérêt collectif car les besoins des particuliers peuvent diverger de l'intérêt collectif,
- il faut réfléchir à tout ce qui peut être mis en œuvre efficacement, avec une démarche de durabilité pour laisser à nos enfants et petits-enfants un espace préservé et un monde meilleur qu'aujourd'hui.

Monsieur le Maire souligne que Monsieur Doret « hérite » d'un poste difficile dans un contexte très contraint. Des choix seront engagés ensemble avec discernement pour répondre aux besoins de nos concitoyens. Avec l'expérience professionnelle de Monsieur Doret au sein du service public, il ne doute pas du sérieux et des bons choix auxquels Monsieur Doret contribuera. D'autant qu'il sera accompagné par l'expertise des responsables du personnel communal, Madame Martin et Madame Hoareau respectivement Directrice Générale des Services et Directrice des Services Techniques.

Monsieur Tayiar tient à féliciter chaleureusement Monsieur Doret, tout en saluant Madame Bouffartigue, pour son travail accompli avec humilité, dévouement et honnêteté.

## **5. Composition commissions communales et extra-municipales.**

Suite au décès de Madame Grandet et aux démissions de Mesdames Bouffartigue et Guihur, Monsieur le Maire expose que trois nouveaux conseillers municipaux sont amenés à siéger au Conseil municipal : Monsieur Rémi Ramond (déjà acté en Conseil Municipal du 19 juillet 2017), Madame Sandra Da Silva, et Monsieur Didier Genty.

Ainsi, il y a lieu de revoir la composition de l'ensemble des commissions municipales et extramunicipales.

Un tableau ci-après liste les différentes commissions concernées :

<b>Commissions municipales</b>		
<b>Commission</b>	<b>Nombre de conseillers sortants</b>	<b>Observations</b>
Education Enfance et Jeunesse	1 conseiller (e)	
Développement Industriel	1 conseiller (e)	
Bâtiments-Génie Urbain	2 conseiller (e) s	
Solidarité et Action Sociale	1 conseiller (e)	
Communication	1 conseiller (e)	
Appel d'offres (CAO)	1 conseiller (e) titulaire 2 conseiller (e) s suppléant (e)s	
PLU	1 conseiller (e)	
Accessibilité	2 conseiller (e) s	
<b>Commissions extra-municipales</b>		
Extra-municipale du handicap	2 conseiller (e) s	
Conseil consultatif des Aînés	1 conseiller (e)	Sur proposition du maire

Les 3 nouveaux conseillers font part de leur souhait de participer aux travaux de l'une ou de plusieurs commissions.

Monsieur Rémi Ramond souhaite siéger dans les commissions suivantes : Action sociale, Urbanisme et Finances.

Madame Da Silva souhaite siéger dans les commissions suivantes : Education Enfance et Jeunesse, Communication, Environnement et Cadre de Vie, Culture et Sports, Accessibilité.

Monsieur Didier Genty souhaite siéger dans les commissions suivantes : Culture et Sports, Education Enfance et Jeunesse.

Madame Grégoire demande si son poste de directeur d'une école exercé à Carbonne est compatible avec le fait de siéger en Commission Education Enfance et Jeunesse.

Monsieur le Maire répond que Monsieur Genty a été mis en garde sur ce risque d'incompatibilité. Pour éviter tout problème, il sera amené à ne pas participer aux débats et aux votes concernant ses fonctions à l'école Chanfreau. Pour autant, son expertise et ses compétences seront appréciables.

Par ailleurs, Madame Grégoire souhaite siéger en commission Education Enfance et Jeunesse.

Monsieur Chêne quitte la Commission Sports et Loisirs. Ce que Monsieur Benarfa regrette.

Madame Libret-Lautard quitte la commission Finances.

Monsieur Doret confirme continuer à siéger en Urbanisme & Habitat.

Il est nécessaire de délibérer pour valider la nouvelle composition de chacune des commissions concernées selon le tableau suivant :

<b>Commission</b>	<b>Conseillers</b>
FINANCES	MM. <b><u>COT</u></b> – GRÉGOIRE – LE BRUN – MICHEL – DURAND – <b>RAMOND</b>
ÉDUCATION, ENFANCE et JEUNESSE	MM. <b><u>TEMPESTA</u></b> – LAUTRÉ – POMET – PONS – CHENE – MIQUEL-TAHAR – <b>GRÉGOIRE</b> – <b>GENTY</b> – <b>DA SILVA</b>
DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL	MM. <b><u>COT</u></b> – LE BRUN – BARRAU – DURAND
URBANISME et HABITAT	MM. <b><u>TURREL</u></b> – DORET – PONS – AYÇAGUER – RENARD – HO – DURAND – MICHEL – <b>RAMOND</b>
BÂTIMENTS COMMUNAUX et GÉNIE URBAIN	MM. <b><u>DORET</u></b> – BARRAU
CULTURE, SPORTS et LOISIRS	MM. <b><u>BENARFA</u></b> – LAUTRÉ – HIBERT – POMET – RENARD – LE BRUN – HO – MIQUEL-TAHAR – <b>GENTY</b> – <b>DA SILVA</b>
PERSONNEL MUNICIPAL et SÉCURITÉ PUBLIQUE	MM. <b><u>VIGNES</u></b> – LIBRET-LAUTARD – GRÉGOIRE – LAUTRE – DORET – AYÇAGUER – FABRE – TAYIAR
ENVIRONNEMENT et CADRE DE VIE	MM. <b><u>LIBÉRATI</u></b> – LAUTRÉ – GRÉGOIRE – HO – DURAND – MICHEL – <b>DA SILVA</b>
SOLIDARITÉ et ACTION SOCIALE	MM. <b><u>LIBRET-LAUTARD</u></b> – GRÉGOIRE – HIBERT – CHENE – <b>RAMOND</b>
COMMUNICATION	MM. <b><u>TURREL</u></b> – PONS – AYÇAGUER – RENARD – HO – GUILLEMIN – FABRE – <b>DA SILVA</b>
DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL	MM. <b><u>VIGNES</u></b> – LAUTRÉ – LIBÉRATI – AYÇAGUER – BARRAU – GUILLEMIN – DURAND
ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	MM. <b>LIBRET-LAUTARD</b> – <b>TURREL</b> – <b>DA SILVA</b> – HIBERT

**Votants : 26 / Pour : 25 / Contre : 00 / Abstention : 01 (M. DURAND)  
Adopté à la majorité**

## **6. Représentation de la commune au sein d'organismes extérieurs.**

Monsieur le Maire indique qu'il faut aussi réexaminer la représentation de la commune au sein d'organismes extérieurs. Il s'agit donc des postes suivants à pourvoir :

Organisme	Conseiller à remplacer	Mode de désignation
Communauté	2 conseillères communautaires	Scrutin de liste à un tour cf. Point 7
SMDEA 09	2 délégués titulaires	Scrutin secret à la majorité absolue
Réseau 31	1 délégué titulaire	Scrutin secret à la majorité absolue
SDEHG	1 déléguée titulaire	Scrutin secret à la majorité absolue
Régie des transports	1 représentant au Conseil d'administration de la RT	Membre du Conseil par le Conseil Municipal sur proposition du maire
SMPE	1 délégué suppléant	Scrutin secret à la majorité absolue
Collège	1 représentant suppléant	Sur désignation du maire

Afin d'assurer une continuité dans l'action municipale, Monsieur le Maire demande aux conseillers intéressés de se déclarer afin de compléter les listes des délégués.

Concernant la représentation auprès du SMDEA 09, Monsieur Ramond et Madame Libérati se portent candidats. Le scrutin se déroule à bulletin secret. Madame Grégoire et Monsieur Durand sont assesseurs et décomptent les bulletins. Monsieur le Maire annonce le résultat de ce vote :

- 26 bulletins
- 24 bulletins favorables pour Madame Libérati et Monsieur Ramond
- un bulletin blanc et un bulletin nul.

Concernant la représentation auprès de Réseau 31, Monsieur Cot est candidat. Le scrutin se déroule à bulletin secret. Madame Grégoire et Monsieur Durand sont assesseurs et décomptent les bulletins. Monsieur le Maire annonce le résultat de ce vote :

- 26 bulletins
- 24 bulletins en faveur de Monsieur Cot
- un bulletin blanc et un bulletin nul

Concernant la représentation auprès du SDEHG, Monsieur Doret est candidat. Le scrutin se déroule à bulletin secret. Madame Grégoire et Monsieur Durand sont assesseurs et décomptent les bulletins. Monsieur le Maire annonce le résultat de ce vote :

- 26 bulletins,
- 23 bulletins en faveur de Monsieur Doret,
- 1 bulletin blanc et 2 bulletins nuls.

Concernant la représentation auprès du SMPE, Madame Libérati est candidate. Le scrutin se déroule à bulletin secret. Madame Grégoire et Monsieur Durand sont assesseurs et décomptent les bulletins. Monsieur le Maire annonce le résultat de ce vote :

- 26 bulletins,
- 24 bulletins en faveur de Madame Libérati,
- 1 bulletin blanc et 1 bulletin nul.

Concernant la représentation auprès de la Régie des Transports de Carbonne, Monsieur Ramond est proposé par Monsieur Le Maire.

<b>Votants : 26 / Pour : 26 / Contre : 0 / Abstention : 00</b> <b>Adopté à l'unanimité</b>
---

Concernant la représentation auprès du collège, Monsieur le Maire propose Monsieur Chêne.

<b>Votants : 26 / Pour : 26 / Contre : 0 / Abstention : 00</b> <b>Adopté à l'unanimité</b>
---

## **7. Représentation de la commune au sein de la Communauté de Communes du Volvestre.**

Monsieur le Maire explique que la commune est représentée par des conseillers communautaires élus par scrutin de liste, et de manière simultanée avec l'élection des conseillers municipaux en 2014. (Article L5211-6-2 Code Général des Collectivités territoriales : CGCT). A ce titre, 2 conseillers communautaires sont à élire,

En cas de vacance pour quelle cause que ce soit d'un ou plusieurs sièges de conseillers communautaires, ces sièges sont pourvus en procédant à l'élection, par le conseil Municipal parmi ses membres, d'un nombre de conseillers égal au nombre de sièges vacants (Article L5211-6-2 b et c du CGCT).



A ce titre, 2 conseillers communautaires sont donc à élire. Cette élection s'effectue par scrutin de liste à un tour, à scrutin secret, sans suppression ou modifications de noms, sans modification de l'ordre de présentation. La répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Monsieur Le Maire annonce les listes candidates.

CARBONNE DEMAIN : Elias TAYIAR et Barbara FABRE

ENSEMBLE POUR CARBONNE : Ali BENARFA et Anne-Marie GREGOIRE.

Il est procédé au vote, par scrutin secret.

Messieurs Ayçaguer et Hô sont assesseurs, procèdent au dépouillement et au décompte des bulletins :

26 bulletins

CARBONNE DEMAIN : 4 bulletins

ENSEMBLE POUR CARBONNE : 21 bulletins.

Un bulletin nul.

Monsieur le Maire annonce l'élection de Monsieur BENARFA et Madame GREGOIRE comme conseillers communautaires.

Monsieur Turrel précise que la commune de Carbonne est représentée par 9 conseillers communautaires au sein du Conseil communautaire.

---

## **BATIMENTS COMMUNAUX-GENIE URBAIN**

---

### **8. Programme des travaux d'urbanisation 2018.**

Suite à la commission conjointe Urbanisme et Génie Urbain du 4 septembre 2017, Monsieur le Maire fait état des projets à soumettre au Conseil Départemental :

- Prolongation du piétonnier route du Lançon phase 2 pour un montant prévisionnel de 87 182,10 HT soit 104 618,52 € TTC (en lien avec la sécurisation d'un arrêt de bus)
- Deuxième tranche d'urbanisation avenue de la Gare pour un montant prévisionnel de 150 000, 00 € HT soit 180 000 € TTC.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

<p><b>Votants : 26 / Pour : 26 / Contre : 0 / Abstention : 00</b> <b>Adopté à l'unanimité</b></p>
---

## 9. Travaux de sécurisation - Amendes de police 2018.

Monsieur le Maire indique qu'une quote-part des amendes de police collectées par l'Etat et gérées par le Département servent à financer des travaux de sécurisation routière. Suite à la commission conjointe Urbanisme et Génie Urbain du 4 septembre 2017, Monsieur le Maire propose de soumettre au Conseil Départemental pour 2018 le projet suivant :

- Aménagement du carrefour Avenue Vincent Auriol et Avenue Etienne Prosjean pour un montant maximum de 30 000 € HT. Le choix de ce carrefour s'explique par le manque de visibilité ainsi que les flux de véhicules importants à proximité du collège et du groupe scolaire Henri Chanfreau.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver cela et de l'autoriser à signer tout document afférent à ce dossier.

<b>Votants : 26 / Pour : 26 / Contre : 0 / Abstention : 00</b> <b>Adopté à l'unanimité</b>
---

## 10. SDEHG – Mise en conformité et création de prises pour guirlandes.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne (SDEHG) a réalisé l'étude de mise en conformité et création de prises pour guirlandes.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, l'engagement de la contribution communale estimée, est calculée sur les bases suivantes :

<input type="checkbox"/> - TVA (récupérée par le SDEHG)	714 €
<input type="checkbox"/> - Part SDEHG	2 899 €
<input type="checkbox"/> - <b>Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)</b>	<b>916 €</b>
<b>Total</b>	<b>4 529 €</b>

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer.

<b>Votants : 26 / Pour : 26 / Contre : 0 / Abstention : 00</b> <b>Adopté à l'unanimité</b>
---

## 11. Demande de subvention auprès du Conseil Régional pour la rénovation thermique et énergétique du complexe rue Lucien Cassagne (Centre de Loisirs, Centre Associatif et Ecole de Musique)

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal du 17 janvier 2017 a voté au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) le projet de rénovation thermique et énergétique du complexe Rue Lucien Cassagne (Centre de Loisirs, Centre Association et Ecole de Musique).

Monsieur le Maire précise que le Conseil Régional au titre du FEDER peut être sollicité dans le cadre de travaux de rénovation thermique et énergétique des bâtiments publics.

Pour rappel, la commune de Carbonne souhaite améliorer les performances de ces bâtiments avec un ensemble de travaux (isolation des toits et des façades, changement de menuiseries, travaux de ventilation, régulation et amélioration du chauffage). Il est donc prévu :

- Pour le centre de loisirs : l'atteinte du niveau BBC rénovation avec diminution de 64% des CEP (Consommation énergie Primaire) : Classe B en CEP, Classe C en GES ;
- Pour le centre associatif : diminution de 75% des CEP (Classe B pour CEP et GES) ;
- Pour l'école de musique : diminution de 52 % des CEP (Classe B pour les CEP, Classe C pour les GES) ;

Le projet dans sa globalité est estimé à 298 452 €HT. Il fait l'objet d'une aide de l'Etat au titre de la DETR de 40% soit 119 381 €HT.

L'aide de la Région au titre du FEDER est donc sollicitée à hauteur de 119 380,60 €HT, afin de respecter la règle selon laquelle la participation minimale de la collectivité territoriale doit être au minimum de 20 % du montant total des financements apportés par des personnes publiques.

Le plan de financement envisagé est donc le suivant :

Source de financement	Montant
	(€ HT)
DETR	119 381,00
Financement Région FEDER	119 380,60
Fonds propres (20%)	59 690,40
<b>Montant total des travaux (€HT)</b>	<b>298 452,00</b>

Monsieur Hô demande s'il est fait référence au classement actuel ou au classement visé.

Madame Martin, Directrice Générale des Services, répond que le site affiche un mauvais classement initial.

Monsieur Turrel tient à souligner le taux de financement de l'opération à 80%. Dans le contexte actuel de réformes, c'est une très bonne opération pour la commune. En effet, il précise qu'il est amené à siéger au CFL (Comité des Finances Locales) qui va auditionner la semaine prochaine le ministre de l'Action et des comptes publics, Gérald Darmanin. Dans les finances locales, il y a 3 blocs : Les régions, les départements, et le bloc communal avec les communes et les communautés. Chaque bloc se voit diminuer drastiquement ses dotations de l'Etat, et répercute cela sur l'échelon inférieur dans l'attribution des subventions. Mais le bloc communal ne peut pas répercuter cet effet domino, à moins de recourir à la fiscalité, ou/et à une politique tarifaire des services publics. La situation est grave, car s'ajoute la réforme de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux). Actuellement, les métropoles et les territoires ruraux sont traitées à égalité dans les commissions d'attribution DETR par le Préfet. Mais demain, ce ne sera pas forcément identique avec un renforcement des métropoles au détriment des territoires ruraux. Si nos communes n'ont plus les moyens d'investir, il leur reste peu de marges de manœuvre :

- soit limiter de manière forte l'investissement,
- soit augmenter les tarifs des services publics,
- soit augmenter les impôts, mais la taxe d'habitation est remise en cause.

Bref, la réduction des dépenses au budget de l'Etat se fait sur le dos des communes. C'est bien ce qui ressort du rapport 2017 des finances locales et élaboré par la Cour des Comptes, qui a été transmis aux membres du Conseil municipal.

Monsieur Durand interroge sur l'avenir du site associatif Rue Lucien Cassagne, avec la dépense engagée pour 300 000 € pour le rénover.

Monsieur Le Maire répond qu'il y a un manque de locaux évoqué dans les commissions pour les associations, les services. Cet aménagement ne sera pas vain car d'autres usages sont étudiés. La rénovation des bâtiments anciens et pas adaptés est une nécessité, ce n'est pas un investissement perdu.

Monsieur Turrel ajoute que la question de Monsieur Durand est intéressante, notamment pour des locaux accessibles et rénovés, par exemple pour les Aînés.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

<b>Votants : 26 / Pour : 26 / Contre : 0 / Abstention : 00</b> <b>Adopté à l'unanimité</b>
---

## **12. Programmation départementale 2016 : Alimentation en eau potable.**

Monsieur le Maire explique que lors de sa séance du 22 septembre 2015, le Conseil Municipal avait formulé une demande d'aide financière pour des travaux de renforcement de réseau avenue Etienne Prosjean et place de la République pour un montant de travaux de 185 694.40 € HT.

Le Conseil Départemental nous a accordé une subvention de 6000 € selon le détail ci-après :

Nature des travaux inscrits	Montant HT demandé	Montant HT de travaux inscrits pour 2015	Montant de la subvention
Renforcement de réseau rue Etienne Prosjean et place de la République	185 694.4 €	60 0000 €	6000 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation :

- De solliciter l'attribution définitive de la subvention auprès du Conseil Départemental d'un montant de 6000 €
- De mettre à jour le plan de financement au vu des éléments ci-dessus.

<b>Votants : 26 / Pour : 26 / Contre : 0 / Abstention : 00</b> <b>Adopté à l'unanimité</b>
---

### 13. Motion contre le gel et la réduction des contrats aidés CUI- CAE.

Monsieur le Maire introduit le contexte. Madame Tempesta, adjointe en charge de l'éducation enfance et jeunesse, lit la motion proposée au vote.

« Les membres du Conseil municipal de CARBONNE font part de leur inquiétude concernant la décision du gouvernement relative au dispositif des contrats aidés et notamment de réduire de 459 000 à 310 000 fin 2017 le nombre de ces contrats.

Pour rappel, les contrats aidés sont des contrats de travail d'une durée limitée destinés à un certain public (jeunes non qualifiés, personnes proches de la retraite), pris partiellement en charge par l'Etat.

Cette décision, annoncée de manière soudaine, en plein mois d'août, n'est pas acceptable, tant sur la forme que sur le fond.

Cette décision gouvernementale n'a fait l'objet d'aucune concertation, contrairement aux engagements pris par le gouvernement et le Président de la République au cours de la première conférence nationale des territoires réunie le 17 juillet 2017. Le gouvernement s'était en effet engagé à ce qu'aucune décision concernant les collectivités ne soit prise sans que celles-ci aient été préalablement consultées dans l'objectif d'établir un rapport de confiance. Un pacte de confiance se doit d'être respecté par chacune des parties.

Cette décision fragilise la solidarité, les services publics et l'emploi sur nos territoires.

A Carbonne, ce gel et réduction des 12 contrats aidés impacte des personnels indispensables à la bonne marche des 2 groupes scolaires accueillant plus de 650 élèves. Dans l'urgence de la rentrée scolaire 2017 à assurer, les mesures prises en août 2017 par les élus Carbonnais pour pallier cette réduction des contrats aidés permettent seulement d'assurer le service public scolaire et périscolaire jusqu'à fin 2017.

Ce changement de cap gouvernemental met en grande difficulté les associations partenaires de proximité des collectivités locales dans l'accompagnement quotidien de nos concitoyens dans le champ de la petite enfance, du tourisme, de la culture, du temps périscolaire, de l'accompagnement de nos aînés, du social. La MJC de Carbonne est impactée de manière forte : cette brutale réduction des contrats aidés bouleverse de manière abrupte son fonctionnement.

A travers cette réduction des contrats aidés, l'emploi des plus précaires est attaqué sans négociation et sans perspective.

En effet, cette décision essentiellement comptable va pénaliser les collectivités locales mais aussi les personnels qui bénéficiaient de ces contrats aidés ; ces emplois permettaient à beaucoup de retrouver le monde du travail et d'acquérir des formations indispensables à la suite de leur projet professionnel, certains pouvant de surcroît être pérennisés dans leur emploi. Cette suppression va à l'encontre de la lutte contre le chômage dans une période où il reste élevé.

Cette décision intervient alors que le gouvernement a d'ores et déjà annoncé que les collectivités locales devront contribuer au redressement des finances publiques par la réduction des dépenses de fonctionnement, à hauteur de 13 milliards d'euros dans les cinq

prochaines années. Cette mesure s'ajoute à la menace qui pèse sur les ressources des collectivités par les baisses des dotations d'Etat et la réforme sur la taxe d'habitation à venir.

Le Conseil municipal de CARBONNE demande donc au gouvernement de :

- suspendre sa décision,
- revoir le nombre de contrats aidés en 2017, afin d'assurer la continuité du service public notamment scolaire et périscolaire
- de mettre en place une réelle concertation avec les élus locaux sur l'avenir de ces dispositifs. »

Un débat s'engage.

Rectification à la demande de M. TAYIAR lors de la séance du 17 octobre 2017 :

« M. Tayiar précise être sensible à ce qui a été dit. Cependant ces CAE ne sont pas utiles voire trop coûteux mais il préfère recourir à des vrais contrats dignes de ce nom CDI car les contrats aidés ne créent pas de l'emploi durable.

Il pose la question concernant le pourcentage de réussite des CAE.

Il regrette que les gouvernements successifs de MM. Sarkozy et Hollande n'aient rien pu faire pour redresser le pays voire ils n'ont pas pu appliquer leurs programmes sur lesquels ils ont été élus.

Par conséquent, la dette dépasse 2000 milliards.

Il ne suffit pas de critiquer, il faut du concret, des propositions et des solutions.

Le gouvernement de M. Macron est en place depuis 3 mois et il est déjà diabolisé ! Il faut attendre le résultat.

Pour toutes ces raisons, il ne signe pas la motion à l'initiative de Mme Tempesta, qu'il trouve inutile ».

Monsieur Turrel répond et précise qu'il y a 3 entrées possibles pour traiter de cette question.

- 1) La question de la concertation : Quelles que soient les idées et les engagements, il faut sortir la France de cette situation. La concertation pour que chacun prenne sa part d'efforts doit être au cœur de la démarche. Or, une annonce est faite un jour avec 10 milliards d'euros d'effort sur les finances locales, et le lendemain même de l'annonce, on passe à 13 milliards. Et pour les CAE, en plein cœur de l'été, le gouvernement bouleverse le dispositif.
- 2) Les Contrats aidés sont jugés inutiles. Or, Ils existent depuis 40 ans. Embaucher en CDI ? Mais avec quel argent ? Monsieur Turrel a discuté avec la députée de la circonscription : elle s'est avérée incapable de donner des chiffres sur les CAE locaux tout comme la Sous-préfète. Quand on n'a pas une vision fine et exhaustive d'un dispositif, on ne peut prétendre à réformer ce même dispositif.
- 3) Le dispositif CAE permet une « mise à l'étrier » avec 60% de retour à l'emploi au bout de 3 ans. D'autres dispositifs critiqués pourraient être aussi ciblés : le CICE (Crédit Impôt recherche), future exonération de l'ISF (Impôt sur la Fortune) ...

Monsieur Turrel poursuit : Pour bâtir un socle, et partager les efforts, encore faut-il y être associé. Les élus locaux de toutes sensibilité disent STOP à ce processus. L'Etat a une volonté derrière tout cela : par la contrainte financière, faire disparaître les communes de moins 500

habitants en un an, et celles de 1 500 habitants en 3 ans. La méthode est de « mettre à l'os » pour contraindre. Au vu des sondages, effectivement, on a des questions à se poser.

Monsieur Durand indique que les élus sont au pied du mur. Ils devront rendre compte et assumer leurs décisions. Les CAE sont toujours des contrats aidés.

Monsieur Vignes, adjoint en charge du personnel communal, intervient et souligne que Monsieur Tayiar siège à la commission du personnel qui a donné un avis favorable pour recruter les contrats aidés. Quand on peut pérenniser le contrat, on le fait. Mais parfois, il y a aussi des départs dans le secteur privé.

Monsieur Tayiar répond qu'il demande des contrats de travail dignes de ce nom.

Madame Grégoire rappelle que les jeunes sont reçus, sont formés, et ces contrats leur permettent de se resocialiser car humainement ils sont coupés du monde du travail.

Madame Tempesta explique que les contrats aidés sont nécessaires pour assurer le service de la restauration scolaire et du périscolaire. Il y a un taux d'encadrement à respecter de 14 ou 18 selon l'âge des enfants. Pour la commune de Carbonne, l'impact est une perte de recettes de 85 000 €, pour la MJC, il s'agit de 250 000 € de dépenses supplémentaires pour une année.

Monsieur Tayiar énonce : « le Pays coule depuis 10 ans ».

Monsieur le Maire fait procéder au vote.

<p>Votants : 26 / Pour : 23 / Contre : 2 (M. MICHEL – M. TAYIAR) / Abstention : 1 (M. DURAND) Adopté à la majorité</p>
--

---

## RESSOURCES HUMAINES

---

### 14. Recrutement agents contractuels pour accroissement temporaire d'activité

Monsieur Vignes explique qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité **suite à la décision du gouvernement de geler les renouvellements et nouvelles demandes des CUI-CAE** (perte de 6 agents sous ce type de contrats aidés d'ici Septembre 2017).

**Monsieur Vignes souligne qu'il est nécessaire de recruter 4 contrats à durée déterminée (accroissement temporaire d'activité) :**

- Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour une période du **4/09/2017 au 31/12/2017**.

Cet agent assurera des fonctions d'agent polyvalent au service entretien bâtiments et self à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de **20 h hebdomadaires**.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 347 du grade de recrutement.

- Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour une période du **7/10/2017 au 31/12/2017**.

Cet agent assurera des fonctions d'agent polyvalent au service entretien bâtiments et self à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de **26 h hebdomadaires**.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 347 du grade de recrutement.

- Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour une période du **1/11/2017 2017 au 31/12/2017**.

Cet agent assurera des fonctions d'agent polyvalent au service entretien bâtiments et self à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de **26 h hebdomadaires**.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 347 du grade de recrutement.

- Le recrutement d'un agent contractuel **mis à disposition du collège de Carbonne** dans le grade d'adjoint technique pour une période du **1/11/2017 au 31/12/2017**.

Cet agent assurera des fonctions d'aide cuisinier au sein du collège de Carbonne **à temps complet**. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 347 du grade de recrutement.

Monsieur Vignes annonce le coût des CUI : 21 094,48 € avec une aide de l'Etat de 10 300 €, cela revenait à la commune à 10 794,48 €.

Le coût des 4 CDD jusqu'en décembre 2017, au lieu des 6 contrats aidés, est de 18 927,70 €. Il sera donc nécessaire de refaire un point en décembre.

Monsieur le Maire fait remarquer que la commune négocie le maintien de certains CUI.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ces recrutements tout en formulant une demande de renouvellement des CUI/CAUE auprès des services de l'Etat.

<b>Votants : 26 / Pour : 25 / Contre : 0 / Abstention : 01 (M. DURAND)0</b> <b>Adopté à la majorité</b>
--

#### **15. Adhésion au service de médecine préventive : avenant à la convention**

Monsieur Vignes explique qu'il y a lieu de signer un avenant à la convention de médecine préventive signée avec les Centre de Gestion 31. En effet, à partir du 2<sup>nd</sup> semestre 2017, vu la pénurie des médecins du travail, le Centre de Gestion 31 va recruter du personnel infirmier. Ces derniers seront en charge des visites médicales périodiques (entretiens médico-professionnels), alors que les médecins gèreront les visites médicales avec surveillance renforcée, les visites d'embauches et les visites à la demande.

Monsieur Vignes précise que les modalités financières restent inchangées.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer l'avenant à cette convention avec le CDG 31.

<b>Votants : 26 / Pour : 26 / Contre : 0 / Abstention : 00</b> <b>Adopté à l'unanimité</b>
---



## **16. Nomination d'un agent suite à la réussite à l'examen professionnel d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe.**

Suite à la commission du personnel du 7/09/2017, Monsieur Vignes propose de créer un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, aux services administratifs, suite à la réussite à l'examen professionnel d'un agent.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

<b>Votants : 26 / Pour : 26 / Contre : 0 / Abstention : 00</b> <b>Adopté à l'unanimité</b>
---

## **17. Convention cadre relative à la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires pendant leur temps de travail**

Monsieur Vignes explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de signer une convention avec le SDIS. Cette dernière permettra d'assurer la continuité du service public ainsi que de voir les formations pompiers inscrites dans le plan de formation du personnel communal et donc remboursées à la collectivité. Monsieur Vignes ajoute que 6 agents sont pompiers volontaires.

Monsieur Le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

<b>Votants : 26 / Pour : 26 / Contre : 0 / Abstention : 00</b> <b>Adopté à l'unanimité</b>
---

---

## **CULTURE, SPORTS ET LOISIRS**

---

### **18. Subvention exceptionnelle**

Monsieur Benarfa fait part à l'assemblée délibérante du projet du RCL XV. 47 enfants de la catégorie des M14 se rendront au Pays de Galles à Monmouth du 27 au 30 octobre 2017. Le club de rugby sollicite une aide financière de la mairie.

Le commission Culture, Sports et Loisirs qui s'est réunie le 8 septembre 2017 propose une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 €.

S'agissant d'une subvention exceptionnelle, la somme sera prélevée sur le compte 6748 du budget communal.

Dans le cadre des échanges européens avec les villes jumelées, l'an passé, des enfants carbonnais avaient pu bénéficier d'une aide pour un voyage en Allemagne. Monsieur Benarfa ajoute que cela représente 20 €/enfant. Il confirme accompagner les enfants et prendre à sa charge son voyage. C'est un engagement comme élu au service de la collectivité.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer.

<b>Votants : 26 / Pour : 26 / Contre : 0 / Abstention : 00</b> <b>Adopté à l'unanimité</b>
---

---

## SOLIDARITE- ACTION SOCIALE

---

### 19. Subvention exceptionnelle

Madame Libret-Lautard, adjointe en charge de la solidarité et l'action sociale, explique que l'association Manao-An sise à Carbonne sollicite une aide financière exceptionnelle en soutien à son action humanitaire et éducative auprès de certains villages à Madagascar : envois de containers à Madagascar. Madame Libret-Lautard indique que les missions de l'association sont : soigner, nourrir et instruire.

Il est confirmé à Monsieur chêne que cela complète l'action du Comité de Jumelage et de la Croix Rouge en faveur de Manao-An.

La commission solidarité et action sociale du 28 août 2017 propose une subvention exceptionnelle pour un montant de 500 €.

S'agissant d'une subvention exceptionnelle, la somme sera prélevée sur le compte 6748 du budget communal.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer.

<b>Votants : 26 / Pour : 26 / Contre : 0 / Abstention : 00</b> <b>Adopté à l'unanimité</b>
---

---

## DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

---

### 20. Zone de Naudon II

Monsieur Cot explique que la phase transitoire entre le 1<sup>er</sup> janvier 2017, date du transfert de la compétence de gestion des zones d'activités et le transfert de propriété à venir du foncier de ces zones est difficile à appréhender d'un point de vue juridique.

Aussi afin de débloquer la vente de certains lots avec promesses de vente signées par la commune avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017, il est proposé de signer deux conventions temporaires de coopération et de gestion entre la Communauté de Communes du Volvestre et la commune, pour autoriser la commune à finaliser ces ventes.

Acquéreurs	Superficie	Prix de vente HT en €
SMSE	2 277 m <sup>2</sup>	45 540
Stéphane LOPEZ	990 m <sup>2</sup>	19 800

Monsieur Turrel complète : après le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la commune n'est plus habilitée à faire des opérations commerciales sur les zones d'activités, la communauté ne peut pas encore le vendre, donc la solution est cette convention bi partite pour les parcelles en cours de vente au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de signer les 2 conventions temporaires de coopération et de gestion avec la Communauté de Communes du Volvestre.

<p><b>Votants : 26 / Pour : 26 / Contre : 0 / Abstention : 00</b> <b>Adopté à l'unanimité</b></p>
---

---

## DIVERS

---

### 21. Rapport d'activité GrDF 2016 - Annexe

Monsieur le Maire rappelle que GrDF assure la distribution publique de gaz naturel, en qualité de concessionnaire, et a signé avec la commune, un traité de concession le 1<sup>er</sup> décembre 2012 pour une durée de 30 ans.

Quelques données à noter :

972 abonnés à Carbonne

Longueur de réseau : 36 855 mètres

### 22. Schéma départemental des aires de covoiturage.

Monsieur le Maire indique que le Conseil départemental de la Haute-Garonne a décidé d'élaborer un schéma départemental des aires de covoiturage.

Une étude a été engagée positionnant Carbonne dans ce schéma en constatant que l'aire sortie 27 de l'A64 était saturée, avec un projet d'agrandissement de 20 emplacements supplémentaires.

Afin de compléter cette étude, des agents du Conseil départemental recueilleront l'avis des usagers sur les aires.

Cela s'effectuera à Carbonne sur le site de l'aire, sortie 27 de l'A64,

**Le mardi 10 octobre 2017 entre 17h et 19h.**

En sus de l'affichage, le site internet de la ville de Carbonne informera les Carbonnais de cette information de cette opération.

Monsieur Turrel précise que l'acquisition, les travaux d'aménagement seraient assurés par le Conseil départemental. Des études sur le potentiel de covoiturage sont en cours, faisant état que plus des 2/3 des véhicules ont un seul passager. Un objectif pour atteindre 1/3 est visé.

A la question d'un sous-dimensionnement avec 20 places, Monsieur Turrel répond qu'actuellement l'aire de co voiturage n'est prévue que pour 7 places. Il faut sécuriser, réaménager et acquérir du foncier.

---

## DELEGATIONS AU MAIRE

---

- Dans le cadre des délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du 8 avril 2014, il a été signé une convention de servitude de passage avec la société Bouygues mandatée par le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne (SDEHG). Il s'agit d'effectuer des travaux de rénovation de l'éclairage public :
  - Pose de 2 lanternes sur la façade de la mairie Section B n° 240
  - Rénovation d'une lanterne section B n° 3706 (zone PMR du parking de la gendarmerie)
- Dans le cadre des délégations accordées à Monsieur le Maire, il a également été signé une convention de servitude de passage avec ENEDIS. Il s'agit d'effectuer des travaux de pose et de raccordement d'un coffret duquel repartiront deux branchements, un

coffret forte puissance et la reprise d'un comptage existant sur la parcelle section G n° 1054, située à la gare.

Marché	Montants HT	Objet du Marché	Entreprise attributaire
Marché N°2017-05	Montant global : 24 000 € HT soit 28 800 € TTC,  incluant la reprise de la précédente épareuse pour un montant de 4 000 € HT soit 4 800 € TTC.	Fourniture et livraison d'une épareuse à bras avancé.	ETS Louis GAY Route de Foix 31310 MASSABRAC
Marché à procédure adaptée N°2017-04	Montant : 372 314,91 € HT soit 446 777,89 € TTC.	Création d'une chaufferie bois et remplacement des équipements de traitement climatique du Centre Socio-Culturel de Carbonne	ALIBERT & FILS SAS Le Prieuré 31410 LONGAGES  COMMINGES BÂTIMENT

---

## QUESTIONS DIVERSES

---

- Agenda culturel : Monsieur Benarfa annonce un concert du Duo Steel Drums sous la Halle le dimanche 24 septembre 2017 à 11h30, suivi de repas sous forme de tapas.
- Monsieur TAYIAR souhaite intervenir et faire part au Conseil Municipal des problèmes rencontrés par les habitants des logements avenue de Toulouse (ancienne gendarmerie). Cela devient un lieu de non-droit (drogue, bruits la nuit...). Il évoque la situation de certaines familles fragilisées qui ont besoin de quitter cette résidence. C'est une question humanitaire. Il ajoute que ce qui est mis en œuvre par Monsieur le Maire est excellent. Il faut mettre encore la pression sur la société HLM pour régler ces problèmes.

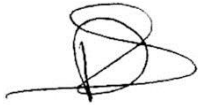
En réponse, Monsieur le Maire rappelle le contexte sur cette résidence. C'est devenu un lieu connu et répertorié par la gendarmerie comme un centre de trafic et de distribution de drogue. Il est intervenu à plusieurs reprises auprès du Procureur de la République pour faire cesser cette situation et arrêter les responsables. Il rappelle que les pouvoirs de police octroyés au maire sont limités par la loi, et ne l'autorisent pas à agir en ce sens. Après plusieurs mois d'enquêtes pour cibler et identifier les responsables, il y a bien eu une intervention qui a permis d'arrêter et condamner 6 personnes dont 4 sont toujours en prison. Quant à la sécurité actuelle, Monsieur le Maire s'est rendu sur place pour rencontrer des habitants. Il n'a pas eu les mêmes échos négatifs que Monsieur Tayiar. Cela semblait calme et propre. Il est intervenu auprès de la SA Les Chalets pour faire fermer les caves. Le directeur de la SA les Chalets s'est engagé à faire fermer les caves, à réparer le portail mais il est régulièrement dégradé. Quant à la situation de certaines familles, ce n'est pas simple car il faut trouver d'autres logements et d'autres habitants pour les logements occupés qu'elles occupent actuellement.

Mais il a pris contact avec la direction de SA les Chalets pour les reloger dans les logements de la Dourdouille tout en rappelant qu'il y a une liste d'attente pour les logements sociaux.

Pour clore la soirée sur une note positive, Monsieur le Maire convie les membres du Conseil et le public présent à un moment de convivialité autour d'un verre.

La séance est levée à 23 h 10.

Le secrétaire de séance  
Sandra DA SILVA



Le Maire,  
Bernard BROS

